

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 10 janvier 2022, à 19h30 et à laquelle sont présents : Mesdames Sonia Bouchard, Marielle Bérubé, Nancy Côté, Guylaine Kenney et Diane Parent, ainsi que Monsieur Maxime Anctil.

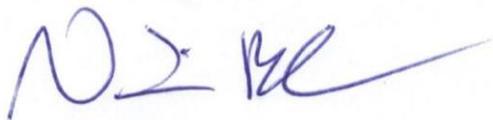
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 05-22

TAUX INTÉRÊT 2022

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse détermine le taux d'intérêts annuel pour l'année 2022 à 14% et autorise le report de l'échéance des intérêts du premier versement au 30 juin 2022; du deuxième versement au 29 octobre 2022 et du troisième versement au 1^{er} décembre 2022.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 12 janvier 2022



Nadine Beaulieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière